



ORGANISATION  
MONDIALE  
DU COMMERCE

Référence: WLI/100

23 mars 2018

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION  
MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE DE 1994**

CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS  
LISTE LXXV – PHILIPPINES

ENVOI D'UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

*Corrigendum*

Le 7 décembre 2015, une copie certifiée conforme de la Certification des modifications et rectifications apportées à la **Liste LXXV – Philippines** a été envoyée à tous les Membres sous couvert du document WT/Let/1101.

La dernière ligne de la Certification doit se lire comme suit:

"FAIT à Genève, le vingt-sept novembre deux mille quinze."

Roberto Azevêdo  
Directeur général